

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
187, Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars , à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni salle d'honneur de la Mairie de Marquette-lez-Lille, à la suite de la convocation adressée à l'Hôtel de Ville de Saint-André, son siège, sept jours à l'avance, conformément à la Loi

Etaient présents :

Membres titulaires :

BEADES Miguel, BOUCHE Nicolas, CACHEUX Martine, LEMBREZ Bertin, PIRA Pierre-Yves, BROGNIART Sébastien, SAS Michel, LECOURT Cédric, WITTERBECQ Laurent, SPADAVECCHIA Georges, BONTE Thierry, BOUREL Benoît, MASSE Elisabeth, LAHOUSTE Pascale, LE NEINDRE Nicolas, PARSY Didier, WASILKOWSKI Claude, PROVO Valérie, ROELENS Samuel, CARLIER Annie, VANBENEDEN Philippe, MOENECLAEY Hélène, SPILLIAERT Pierre, MEAUZOONE Serge, DELCHAMBRE Florence, LIENART Christophe, PAPIACHVILI Nicolas.

Membres suppléants avec voix délibératives :

ANDRAL Pierre-Jean, ALLOUCHERY Emeline, WAUQUIER Marie-Agnès, HUS Annie.

Membres titulaires absents, excusés :

LEGRAND Dominique, MATHIEU Jérôme, DEPRICK Carole, LELIEVRE Carine, DENYS Sandrine, DE RYCKE Xavier, LEKIEFFRE Guillaume, DOUTRIAUX Céline, MOUKRIM Yassir, NISOLLE Christine, KALACH Maha, VASSEUR Quentin, PILLA Claire, REYNAERT Pierre, GALAND Christelle, HOOREMAN Véronique, EURIN Jean-Pierre, RICHER Cyprien, DELOISON Laurence, HALLYNCK Rose-Marie, OLIVIER Samuel, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, GERARD Bernard, LHERBIER Pascal, CATHELAIN Loïc, SENCE Michel, BACQUART Jean, PETRONIN Yvon.

Secrétaire de séance : DELCHAMBRE Florence

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 21 Mars 2022

Nombre de membres en exercice : 56

Nombre de membres présents : 31 puis 29 – sortie de 2 membres à 20H00.

09-22 : COMPTE DE GESTION 2021 DE L'EHPAD G.DELFOSSE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Considérant que :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections du budget annexe,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Bureau et la Commission Finances et Gérontologie ayant été consultés lors de leurs séances respectives des 10 et 14 mars, il est proposé d'approuver le compte de gestion du receveur.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte de gestion 2021 de l'Ehpad G. Delfosse.

10-22 : ETAT REALISE DES RECETTES ET DEPENSES 2021 EHPAD G. DELFOSSE

Nature	PREVISIONNEL+DM	REALISE
Groupe 1 charges afférentes à l'exploitation courante	824 880,00€	816 234,58€
Groupe 2 charges afférentes au personnel	2 746 939,52€	2 729 960,79
Groupe 3 charges afférentes à la structure	398 340,00	418 319,49
Total des charges	3 915 159,52€	3 964 514,86€
Groupe 1 produits de la tarification	3 802 015,01€	3 657 271,07€
Groupe 2 autres produits relatifs à l'exploitation	35 000,00€	45 755,48€
Groupe 3 produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	99 600,00€	2 181,29€
Total des produits	3 936 615,01€	3 705 207,84€
Résultat comptable déficitaire		259 307,02€

Tableau de passage du résultat à la CAF

Nature	Montant
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	89 929,50€
Total	89 929,50€
Résultat comptable déficitaire	259 307,02€
Insuffisance d'autofinancement	169 727,52€

Tableau de financement

Nature	Montant
Remboursement dettes financières	25 281,24€
Immobilisations	124 173,90€
Insuffisance d'autofinancement	169 727,52€
Total des emplois	319 182,66€
Emprunts et dettes assimilées	42 383,70€
Autres ressources	350,00€
Total des ressources	42 733,70€
Prélèvement sur fond de roulement	276 448,96€

Fond de roulement net global (FRNG)

FRNG au 01/01/2021	876 611,52€
Variation du fond de roulement	-276 448,96€
FRNG au 31/12/2021	600 162,56€

Besoin en fond de roulement (BFR)

BFR au 01/01/2021	227 853,00€
Variation des postes de valeur d'exploitation	49 809,71€
Variation des postes de dettes d'exploitation	0 €
BFR au 31/12/2021	277 663,01 €

Variation de trésorerie de la période -326 258,55 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2021 de l'Ehpad G. Delfosse.

11-22 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EHPAD G. DELFOSSE

Le résultat déficitaire de l'exercice 2021 soit 259 307,02€ a été ventilé entre sections.

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Section d'hébergement :

Le résultat déficitaire de 2021 d'un montant de 286 360,86€ est affecté comme suit :

- apurement de l'excédent antérieur (SC compte 11031 : 127 955,83 €) par un débit de 127 955,83 sur ce compte et un crédit du même montant au compte 12. Le solde du compte 11031 après affectation est de 0€
- reprise de la réserve de compensation des déficits (SC compte 1068631 : 150 000 €) avec un débit de 150 000€ sur ce compte et un crédit du même montant au compte 12. Le solde du compte 1068631 après affectation est de 0€
- pour le surplus, affectation au compte de report à nouveau déficitaire 11931 pour 8 405,03 € par un débit de 8 405,03€ sur ce compte et un crédit du même montant au compte 12.

- Section dépendance – soins :

Le résultat excédentaire de 2021 d'un montant de 27 053,84€ doit être affecté en priorité à l'apurement des déficits antérieurs de la section (81 800,49€ AN compte 11932) avec un débit au compte 12 de 27 053,84€ et un crédit du même montant au compte 11932. Le solde de ce compte après affectation des résultats est de 54 746,65€

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'affectation des résultats de l'Ehpad G. Delfosse.

12-22 : MODIFICATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DEPENSES 2022 EHPAD G. DELFOSSE

Vu la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu l'instruction comptable M22 (instruction codificatrice n°09-006-M22 du 31 mars 2009),

Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global de dépendance et aux tarifs journaliers des EHPAD,

Vu le décret n°2106-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du CASF,

Vu l'instruction n°DGCS/SD5C/2017/123 du 7 avril 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendants relevant du I et du II de l'article L312-1 du CASF,

Vu l'instruction interministérielle n°DGCS/SC/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2018,

Il est proposé aux membres du Comité syndical de modifier l'EPRD 2022 comme suit :

Compte de résultat

Nature	ERRD 2021	EPRD 2022	EPRD Modifié
Groupe 1 charges afférentes à l'exploitation courante	816 234,58	840 287,08	855 333,77
Groupe 2 charges afférentes au personnel	2 729 960,79	2 728 304,33	2 761 420,00
Groupe 3 charges afférentes à la structure	418 319,49	345 020,36	340 301,00
Total des charges	3 964 514,86	3 913 611,77	3 957 054,77
Groupe 1 produits de la tarification	3 657 271,07	3 815 756,92	3 815 756,92
Groupe 2 autres produits relatifs à l'exploitation	45 755,48	40 000,00	40 000,00
Groupe 3 produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	2 181,29	16 100,00	16 100,00
Total des produits	3 705 207,84	3 871 856,92	3 871 856,92
Résultat comptable prévisionnel	-259 307,02	-41 754,85	- 85 197,85

Tableau de passage du résultat à la CAF

Nature	ERRD 2021	EPRD 2022	EPRD Modifié
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	89 929,50	69 000,00	69 000
Total	89 929,50	69 000,00	69 000
Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions			
Quote-part des subventions virées au résultats			14 600
Résultat comptable prévisionnel déficitaire	259 307,02	41 754,85	85 197,85
Capacité d'autofinancement		12 645,15	
Insuffisance d'autofinancement	169 377,52		30 797,85

Tableau de financement

Nature	ERRD 2021	EPRD 2022	EPRD Modifié
Remboursement dettes financières	25 281,24	42 000	42 000,00
Immobilisations	124 173,90	157 000	407 000,00
Insuffisance d'autofinancement	169 377,52		30 797,85
Total des emplois	318 832,66	199 000,00	479 797,85
Capacité d'autofinancement		12 645,15	
Emprunts et dettes assimilées	42 383,70	42 000,00	42 000,00
Total des ressources	42 383,70	56 645,15	42 000,00

Prélèvement sur fonds de roulement	276 448,96	142 545,50	437 797,85
---	-------------------	-------------------	-------------------

Fonds de roulement net global (FRNG)

FRNG estimé au 01/01/2022	600 162,56
Variation du fonds de roulement	-437 797,85
FRNG prévisionnel au 31/12/2022	162 364,71

Le comité syndical, par 30 voix Pour et 1 abstention adopte l'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses 2022 modifié de l'Ehpad G. Delfosse.

13-22 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE L'EHPAD – BUDGET ANNEXE

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales de l'EHPAD – Résidence Georges DELFOSSE.

Cette subvention est calculée à raison de 1,7 % des traitements bruts effectivement payés sur l'année 2021 aux agents titulaires et aux agents non titulaires ayant une ancienneté de plus de 6 mois.

Le montant à payer pour l'année 2022 s'élève à 32 242,11€, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 décembre 2021.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- de donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget annexe de l'EHPAD – Résidence Georges DELFOSSE pour un montant de 32 242,11€.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention d'un montant de 32 242,11.

14-22 : COMPTE DE GESTION RECEVEUR – EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Considérant que :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Bureau et la Commission Finances ayant été consultés lors de leurs séances respectives des 10 et 14 mars, il est proposé d'approuver le compte de gestion du receveur.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

15-22 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	1 644 220,03
Total des recettes	1 647 001,66
Résultat de l'exercice 2021	2 781,63
Excédents antérieurs	1 537 337,95
Résultat cumulé au 31 décembre 2021	1 540 119,58

Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	44 436,28
Total des recettes	140 466,35
Résultat de l'exercice 2021	96 030,07
résultats antérieurs	1 735 636,17
Résultat cumulé au 31 décembre 2021	1 831 666,24

Monsieur Miguel BEADES, Président du Sivom Alliance Nord-Ouest, se retire au moment du vote.

Le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve le Compte Administratif pour l'exercice 2021.

16-22 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DES RESULTATS- BUDGET PRINCIPAL

Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	1 644 220,03
Total des recettes	1 647 001,66
Résultat de l'exercice 2021	2 781,63
Excédents antérieurs	1 537 337,95
Résultat cumulé au 31 décembre 2021	1 540 119,58

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R 002	1 540 119,58

Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	44 436,28
Total des recettes	140 466,35
Résultat de l'exercice 2021	96 030,07
résultats antérieurs	1 735 636,17
Résultat cumulé au 31 décembre 2021	1 831 666,24

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R001	1 831 666,24

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'affectation des résultats du budget principal pour l'exercice 2021.

17-22 : CONTRIBUTIONS DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2022

Conformément aux statuts, la contribution des communes est calculée, au prorata des critères de population, du produit attendu et des masses globales d'imposition.

Pour les communes reversant la compensation de taxe professionnelle unique, ce montant est déduit des contributions fiscalisées.

Les bases, à partir desquelles s'effectuent ces calculs correspondent au budget prévisionnel 2022 affecté par compétence.

Ce qui représente pour les communes :

	Contributions	TPU	Contributions 2022	Coût à l'habitant	Contributions 2021
Lambersart	285 828,94	65 710,71€	220 118,23	7,90 €	260 138,81 €
Marquette	118 654,31	60 429,88€	58 224,43	5,36 €	53 129,41 €
Pérenchies	78 550,50	40 227,33€	38 323,17	4,45 €	40 053,61 €
Saint André	126 902,80	78 750,89€	48 151,91	3,63 €	56 911,08 €
Verlinghem	24 494,21	15 503,46€	8 990,75	3,54 €	9 565,31 €
Wambrechies	116 649,58	33 802,98€	82 846,60	7,73 €	86 993,35 €
Quesnoy sur Deûle	60 845,19		60 845,19	8,70 €	65 011,65 €
Lompret	23 844,88	9 483,54€	14 361,34	6,30 €	16 076,58 €
Marcq-en-Baroeul	243 582,92		243 582,92	6,21 €	264 824,08 €
Deûlémont	4 726,63		4 726,63	2,56 €	3 189,57 €
Comines	34 352,63		34 352,63	2,67 €	23 309,69 €
Warneton	797,50		797,50	3,34 €	480,38
TOTAL	1 119 230,10 €	303 908,79 €	815 321,30€		887 402,62 €

soit un montant total pour l'ensemble des villes adhérentes au syndicat de **815 321,30€**.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte les contributions fiscalisées des communes adhérentes pour un montant de 815 321,30€.

18-22 : BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap Articles	Libellés	BP 2021+DM	ca 2021	RAR N-1	BP 2022 VOTE	TOTAL RAR+vote
60612	Energie Electricité	2 400,00	3 030,27		2 800,00	2 800,00
60622	carburant	400,00	219,34		300,00	300,00
60623	Alimentation	300,00	199,46		200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	700,00	365,37		450,00	450,00
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	235,38		350,00	350,00
6064	Fournitures de bureau	4 350,00	2 817,93		3 500,00	3 500,00
6068	Autres matières et fournitures	700,00	497,58		650,00	650,00
6132	Locations immobilières	3 300,00	3 280,00		3 280,00	3 280,00
6135	Locations mobilières	5 350,00	4 144,79		6 000,00	6 000,00
614	charges locatives et de copropriété	15 500,00	15 399,76		15 500,00	15 500,00
61558	autres biens mobiliers	1 500,00	1 511,00		400,00	400,00
6156	Maintenance	16 260,00	13 567,92		14 150,00	14 150,00
6161	primes d'assurances	3 200,00	3 095,70		3 000,00	3 000,00
617	études et recherches	40 000,00	25 053,76		13 100,00	13 100,00
6182	Documentation générale	2 600,00	1 936,70		2 500,00	2 500,00
6226	Honoraires	5 000,00	1 591,76		46 000,00	46 000,00
6228	Rémunération d'intermédiaires	850,00	111,60		300,00	300,00
6231	annonces et insertions	2 800,00	3 936,00		16 800,00	16 800,00
6232	fêtes et cérémonies	88 000,00	78 563,32		107 420,00	107 420,00
6236	catalogues et imprimés	72 100,00	28 612,20		46 360,00	46 360,00
6238	divers	5 000,00	1 089,00		1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00
6251	voyages et déplacements	2 300,00	1 478,69		2 000,00	2 000,00
6256	missions	800,00	420,00		800,00	800,00
6257	réceptions	1 500,00	653,90		1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	5 382,36		5 700,00	5 700,00
6262	Frais de télécommunications	8 550,00	6 004,19		6 300,00	6 300,00
6288	autres services extérieurs	52 700,00	28 028,19		48 075,00	48 075,00
637	autres impôts, taxes et versements assi	3 000,00	5 391,89		5 500,00	5 500,00
011	Charges à caractère général	346 310,00	236 618,06		353 935,00	353 935,00
Chap Articles	Libellés	BP 2021+DM	ca 2021	RAR N-1	BP 2022 VOTE	TOTAL RAR+vote
6218	Autres Personnel Extérieur				3 000,00	3 000,00
6331	versement de transport	7 080,00	6 034,68		6 800,00	6 800,00
6332	cotisations versées au FNAL	400,00	268,48		400,00	400,00
6336	cotisations versées au CNFPT et au CDG	5 800,00	4 756,69		5 500,00	5 500,00
6338	autres impôts, taxes et versements assi	1 080,00	905,16		1 100,00	1 100,00
64111	Rémunération principale	297 000,00	241 103,91		253 000,00	253 000,00

64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	15 000,00	11 584,92		13 500,00	13 500,00
64116	indemnité de licenciement	0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	114 000,00	82 634,31		91 100,00	91 100,00
64131	Rémunération	14 600,00	22 891,29		25 000,00	25 000,00
64138	autres indemnités non titulaires		2 706,71		2 900,00	2 900,00
6451	cotisations URSSAF	45 080,00	44 897,62		47 000,00	47 000,00
6453	cotisations caisses de retraite	91 800,00	78 836,16		82 000,00	82 000,00
6454	cotisations ASSEDIC	400,00	1 040,87		1 000,00	1 000,00
6455	cotisations assurances personnel					0,00
6456	Versement au FNC du SF	2 055,00	2 055,00		2 100,00	2 100,00
6458	cotisations autres organismes sociaux	2 400,00	2 388,00		2 400,00	2 400,00
64731	Allocations chômage					0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 500,00	3 524,83		3 200,00	3 200,00
6478	Autres charges sociales diverses	21 000,00	9 000,00		18 000,00	18 000,00
6488	autres charges de personnel	11 730,00	9 761,05		11 730,00	11 730,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	633 925,00	524 389,68		569 730,00	569 730,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
6518	Redevances pour concessions, brevets, licences	9 685,20	4 389,33		8 500,00	8 500,00
6531	Indemnités	53 000,00	49 622,40		52 000,00	52 000,00
6533	cotisations retraite	3 000,00	5 073,90		6 000,00	6 000,00
6534	cotisation sécurité sociale	12 000,00	10 047,53		12 000,00	12 000,00
6541	créances admises en non valeur					0,00
65737	Subventions fonctionnement org publics					0,00
6574	subventions fonctionnement Autres org	636 600,00	629 324,56		636 166,00	636 166,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	10,00	2,09		10,00	10,00
65	Autres charges de gestion courante	714 295,20	698 459,81		714 676,00	714 676,00
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE		1 694 530,20	1 459 467,55		1 638 341,00	1 638 341,00
	011+012+014+65+656					
66111	intérêts réglés à l'échéance					
6681	indemnités					
66	CHARGES FINANCIERES	0,00				
673	titres annulés					
6748	autres subventions exceptionnelles	157 956,08	157 956,08		164 274,32	164 274,32
678	autres charges					0,00
Chap Articles	Libellés	BP 2021+DM	ca 2021	RAR N-1	BP 2022 VOTE	TOTAL RAR+vote
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	157 956,08	157 956,08		164 274,32	164 274,32
022	Dépenses imprévues					
TOTAL DEPENSES REELLES		1 852 486,28	1 617 423,63		1 802 615,32	1 802 615,32
023	virement à la section d'investissement OS					

6811	Dotations aux amortissements OS	26 900,00	26 796,40		24 003,88	24 003,88
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	26 900,00	26 796,40		24 003,88	24 003,88
TOTAL prélèvements au profit section Investissement		26 900,00	26 796,40		24 003,88	24 003,88
	O23+O42					
043	Opérations d'ordre à l'int de la section fonct					
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		26 900,00	26 796,40		24 003,88	24 003,88
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 879 386,28	1 644 220,03		1 826 619,20	1 826 619,20

**FONCTIONNEMENT
RECETTES**

Chap Articles	Libellés	BP 2021+DM	ca 2021 estimé	RAR N-1	BP 2022 VOTE	TOTAL RAR+vote
002	résultat de fonctionnement reporté	1 537 337,95	1 537 337,95		1 540 119,58	1 540 119,58
6419	remboursement sur rémunération du personnel					
6459	remboursement sur rémunération du personnel					
6479	Remboursements sur autres charges sociales	8 000,00	5 295,00		8 000,00	8 000,00
013	Atténuations de charges	8 000,00	5 295,00		8 000,00	8 000,00
7062	redevance et droits des services à caractère culturel	3 500,00	3 147,00		3 500,00	3 500,00
70688	Autres prestations de service	101 088,00	101 088,00		105 364,00	105 364,00
70848	aux autres organismes	245 330,00	233 997,53		209 314,00	209 314,00
70	PRODUITS	349 918,00	338 232,53		318 178,00	318 178,00
73111	Contributions directes	887 402,62	877 029,00		815 321,30	815 321,30
73	Impôts et taxes	887 402,62	877 029,00		815 321,30	815 321,30
74718	Autres participations	2 300,00	2 477,00		4 000,00	4 000,00
7473	Départements					0,00
74741	participation des communes	303 908,79	303 908,79		303 908,79	303 908,79
74758	Autres groupements	3 308,20	3 308,18			0,00
7478	autres organismes	7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
748388	Autres	24 224,00	24 224,00			0,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	340 740,99	340 917,97		314 908,79	314 908,79
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	10,00	2,22		10	10
75	Autres produits de gestion courante	10,00	2,22		10,00	10,00
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE		1 586 071,61	1 561 476,72		1 456 418,09	1 456 418,09

Chap Articles	Libellés	BP 2021+DM	CA 2021	RAR N-1	BP 2022 VOTE	TOTAL RAR+vote
76811	Produit net sur cession de vmp	46 978,23	46 978,23		53 296,47	53 296,47
76	PRODUITS FINANCIERS	46 978,23	46 978,23		53 296,47	53 296,47
7711	Dédits					

7718	Autres produits				
773	Mandats annulés				
774					
775	produits de cessions des immobilisations				
7788	produits exceptionnels divers		325,23		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	325,23	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 633 049,84	1 608 780,18	1 509 714,56	1 509 714,56
7785	excédents d'investissement transféré au compte de résultat				
7811	Reprise sur amortissement immob corp et incorp	38221,48	38 221,48		
O42	opération d'ordre de transferts entre sections	38 221,48	38 221,48	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT	38 221,48	38 221,48	0,00	0,00
	O42+043				
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 671 271,32	1 647 001,66	1 509 714,56	1 509 714,56
	TOTAL RECETTES Cumulées				3 049 834,14

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2021+DM	CA 2021	RAR N-1	BP 2022 VOTE	TOTAL RAR+vote
2031	frais d'études	10 000,00			5 000,00	5 000,00
2051	Concessions brevets	15 000,00	6 214,80		20 000,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	6 214,80		25 000,00	25 000,00
2111	terrains					0
2135	installations générales, agencement	10 000,00			10 000,00	10 000,00
2181	Installations générales, agencement	165 000,00		15 924,86	300 000,00	315 924,86
2183	Matériel de bureau et informatiques	5 000,00			10 000,00	10 000,00
2184	Mobilier	5 000,00			5 000,00	5 000,00
2188	autres	10 000,00			15 000,00	15 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	195 000,00	0,00	15 924,86	340 000,00	355 924,86
Chap Articles	Libellés	BP 2021+DM	ca 2021	RAR N-1	BP 2022 VOTE	TOTAL RAR+vote
2313	Constructions					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	220 000,00	6 214,80	15 924,86	365 000,00	380 924,86

1641	Emprunt en euros					
2764	créances sur particuliers et autres personnes de droit privé					
O20	DEPENSES IMPREVUES					
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	excédents de fonctionnement capitalisés					
16888	intérêts courus sur autres emprunts et dettes					
28051	Concessions de droits	14 549,47	14 549,47			
28183	Matériel de bureau et informatique	23 672,01	23 672,01			
O40	opération d'ordre de transferts entre sections	38 221,48	38 221,48	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	258 221,48	44 436,28	15 924,86	365 000,00	380 924,86
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (votées + RAR N-1)					380 924,86

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2021+DM	ca 2021	RAR N-1	BP 2022 VOTE	TOTAL RAR+vote
OO1	EXCEDENT d'investissement reporté	1 735 636,17	1 735 636,17		1 831 666,24	1 831 666,24
O24						
10222	FCTVA	2 692,00	2 692,10		147,00	147,00
10	DOTATIONS	2 692,00	2 692,10		147,00	147,00
1641	emprunt en euros					
21533	Réseaux câblés					
21	Immobilisations corporelles					
2764	Créances sur particuliers	110 977,85	110 977,85		110 977,85	110 977,85
27	Autres immobilisations financières	110 977,85	110 977,85		110 977,85	110 977,85
	TOTAL RECETTES REELLES	113 669,85	113 669,95		111 124,85	111 124,85
O21	virement de la section de fonctionnement					
28041412	amortissement subvention d'équipement versée					0
28041482	bâtiments et installations	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1000,00
28051	concession de droits	4 674,05	4 622,84		5 065,80	5065,80
28135	installations générales, aménagement	11 584,30	11 584,30		11 584,30	11584,3

28181	installations générales	124,00	124,00		123,85	123,85
28182	amt matériel de transport					0
28183	amt Matériel de bureau	4 748,39	4 696,00		3 142,12	3142,12
28184	amt Mobilier	3 165,10	3 165,10		2 022,81	2022,81
28188	autres	1 604,16	1 604,16		1 065,00	1065
28	amortissement des immobilisations	26 900,00	26 796,40		24 003,88	24 003,88
O40	opération d'ordre de transferts entre sections	26 900,00	26 796,40		24 003,88	24 003,88
	TOTAL recettes d'ordre d'investissement	26 900,00	26 796,40		24 003,88	24 003,88
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	140 569,85	140 466,35		135 128,73	135 128,73
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT CUMULEES VOTE + 001	1 876 206,02	1 876 102,52	0,00	1 966 794,97	1 966 794,97

Le Comité Syndical, par 26 voix Pour, 4 Contre et 1 abstention, approuve le budget prévisionnel 2022.

19-22 : SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION ALPES ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION

L'association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité (ALPES) a été créée en Janvier 2002 pour organiser la mise en œuvre du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi Métropole Nord-Ouest (PLIE) sur le territoire du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des communes de La Madeleine et de Marcq-en-Barœul.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, ce dernier s'engage à subventionner l'association. La subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion du PLIE et participe au financement des actions destinées au public ciblé. Elle est calculée sur la base d'une participation financière du SIVOM Alliance Nord Ouest à hauteur de 1,52 € par habitant des communes adhérentes et par an.

Conformément à la circulaire interministérielle du 03 Août 2005 prévoyant l'inscription des Maisons de l'Emploi dans le prolongement de structures existantes, les élus locaux porteurs du projet de la Maison de l'Emploi Métropole Nord-Ouest ont proposé que l'Association ALPES soit le porteur juridique de cette structure.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association, réunie le 04 Mai 2006, a procédé à des modifications statutaires permettant le portage juridique de la Maison de l'Emploi par l'association ALPES.

Le 31 Mars 2010, l'association ALPES a absorbé l'association Mission Locale Métropole Nord Ouest créée en 1996 pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans domiciliés dans le secteur des communes membres du SIVOM, ainsi que des communes de

Marcq-en-Barœul et La Madeleine. Suite à cette fusion/absorption, l'association ALPES s'est substituée dans le bénéfice et la charge de tous contrats passés par l'association Mission Locale.

Or, le SIVOM a, le 22 Janvier 1998, passé une convention-cadre avec l'association Missions Locale par laquelle il s'est engagé à la subventionner. L'association ALPES sollicite donc une subvention couvrant une partie des frais de la structure d'animation et de gestion de l'activité Mission Locale et participant au financement des actions destinées au public ciblé.

En conséquence, il est proposé :

- au titre du PLIE : de fixer le montant de la subvention à 185 093,44 € pour l'année 2022 et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention (base Insee 2021), dont tout ou partie pourrait être mobilisé en contrepartie du FSE,
- au titre de la Maison de l'Emploi : de fixer le montant de la subvention à 130 000€ pour l'année 2022 et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention,
 - au titre de la Mission Locale : de fixer le montant de la subvention annuelle 2022 à 263 527 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention,
 - d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association ALPES pour l'année 2022.

(convention jointe en annexe)

Le comité syndical, à l'unanimité des votants (les administrateurs de l'Association ALPES ne prenant pas part au vote), décide d'attribuer les subventions pour les montants ci-dessus indiqués et autorise Monsieur le Président à signer la convention.

20-22 : SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU FESTIVAL UKULELE

La Compagnie des voyageurs propose la mise en place d'un festival UKULELE qui se déroulera d'avril à Juillet 2022 sur le territoire intercommunal. Cette manifestation comprendra des ateliers de découverte de la pratique du UKULELE ainsi que des animations musicale situés sur le territoire de l'Alliance Nord-Ouest.

Cette manifestation participe au développement de l'animation du territoire intercommunal. Par conséquent, il est proposé au comité syndical de soutenir financièrement cette action en affectant à La Compagnie des Voyageurs une subvention de 31 000 €.

(convention jointe en annexe)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, accepte de soutenir financièrement cette manifestation en affectant à La Compagnie des Voyageurs une subvention de 31 000€.

21-22 : SUBVENTION AU CLIC

L'association CLIC Métropole Nord-Ouest a été créée en Juin 2005 pour coordonner l'action médico-sociale autour de la personne âgée sur le territoire du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des communes environnantes qui le souhaitent.

Elle est chargée d'assurer, par l'intermédiaire d'un dispositif de référence et de proximité, l'information et l'orientation des personnes âgées, des familles, des professionnels et des aidants.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM aux côtés de l'État et du Conseil Général, en contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu'elle en remplit réellement toutes les clauses, le SIVOM s'engage à subventionner l'association à hauteur d'une somme qui fait chaque année l'objet d'une délibération.

Par délibération de l'Assemblée Départementale lors de sa séance plénière du 10 Avril 2006, la contribution financière des communes a été fixée à 0,20 € par habitant minimum.

Par traité en date du 28 Juillet 2017, il a été procédé à une fusion-crédation entre le CLIC Métropole Nord-Ouest (MNO) et le CLIC Coordination Locale d'Echanges, de Liens, d'informations et d'Aide à la personne (CLELIA).

Ladite fusion a donné lieu à la création d'une association nouvelle dénommée « CLIC - Relais autonomie Cœur de Métropole », à laquelle le CLIC MNO et le CLIC CLELIA ont transmis l'intégralité de leurs patrimoines, ainsi que tous les droits et obligations qui s'y rattachent.

Ainsi, le CLIC - Relais autonomie Cœur de Métropole sollicite une subvention d'un montant de 16 496,20 €, soit 0,20 € par habitant, au titre de l'année 2022 (suivant les critères de population à n-1).

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association CLIC pour l'année 2022,
- d'autoriser l'affectation d'une subvention de 16 496,20€ à cette association.

(convention jointe en annexe)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants (les administrateurs de l'Association CLIC – Relais autonomie Cœur de Métropole, ne prenant pas part au vote), décide d'attribuer la subvention pour un montant de 16 496,20€ et autorise le Président à signer la convention.

22-22 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU SIVOM – BUDGET PRINCIPAL

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

Cette subvention est calculée à raison de 2 % des traitements effectivement payés sur l'année 2021 aux titulaires et aux agents non titulaires ayant une ancienneté de plus de 6 mois.

Le montant à payer pour l'année 2022 s'élève à 7 049,37€, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 décembre 2021.

En conséquence, il est proposé :

- de donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif principal du SIVOM pour un montant de 7 049,37€.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer la subvention d'un montant de 7 049,37€

23-22 : AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ADIL DU NORD DE LOCAUX ET BIENS MOBILIERS

Dans le cadre de sa compétence Développement Durable, le SIVOM ALLIANCE Nord-Ouest a décidé, par délibération du 16 décembre 2010, d'apporter son soutien au meilleur projet associatif visant à faciliter l'accès à l'information du public sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables par le biais de la mise en oeuvre d'un Espace Info-Energie.

Suite à l'appel à projet lancé fin décembre 2010, le SIVOM ALLIANCE Nord-Ouest a retenu le projet présenté par l'ADIL du Nord et lui a octroyé une subvention annuelle de 15 000,00 € et mis à sa disposition un espace de bureau et des biens mobiliers par le biais de conventions d'objectifs.

Depuis le 1er juillet 2013, cette subvention est prise en charge par la MEL, le SIVOM ALLIANCE Nord-Ouest continuant, quant à lui, de mettre à disposition de l'ADIL les biens ci-dessus désignés.

Afin d'encadrer les modalités de mise à disposition des biens, il ya lieu de mettre en place une convention avec l'ADIL du Nord.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition de locaux et de biens mobiliers avec l'ADIL du nord.

(convention jointe en annexe)

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Président à signer la convention.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.